

COMPRÉHENSION À LA LECTURE

Un jour pour rappeler les droits des enfants

Le 20 novembre 1989, 192 pays ont signé un texte qui rappelle que chaque enfant du monde a des droits qu'il faut respecter. Depuis, le 20 novembre, c'est la Journée des droits de l'enfant.

Il y a très très longtemps, les enfants n'étaient pas considérés (vus) comme des personnes à respecter et à protéger.

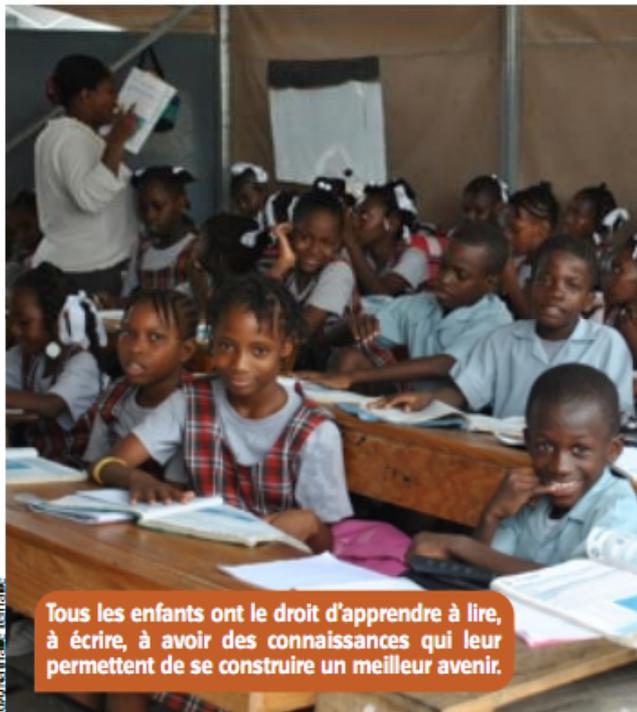
Puis, au fil du temps, les humains ont pris conscience que les femmes et les hommes ont certains droits fondamentaux (nécessaires pour vivre)... et que les enfants aussi !

C'est ainsi qu'un texte a été écrit et signé le 20 novembre 1989 : la Convention internationale des droits de l'enfant. Ce texte dit quels droits des enfants les pays doivent respecter pour que les jeunes de moins de 18 ans puissent grandir normalement.

Presque tous les pays du monde ont promis de respecter cette Convention. Malheureusement, des millions d'enfants souffrent et vivent des injustices partout à travers le monde, y compris en Belgique. Il est donc important de continuer à rappeler aux États qu'ils se sont engagés, et qu'ils doivent tenir leurs promesses !

● Des progrès à faire

Les droits des enfants ne sont pas respectés partout de la même façon. Il est plus facile de faire respecter les droits des enfants dans un pays riche comme le nôtre. La plupart des jeunes, en Belgique, man-



Tous les enfants ont le droit d'apprendre à lire, à écrire, à avoir des connaissances qui leur permettent de se construire un meilleur avenir.

gent à leur faim, sont soignés quand ils sont malades, vont à l'école, ont le temps de jouer, donnent leur avis...

Dans les pays pauvres, le manque d'argent fait que de nombreux enfants n'ont pas le minimum : ils ont faim, n'ont pas accès à l'eau potable (bonne à boire) et sont mal ou pas soignés quand ils tombent malades. Beaucoup n'ont pas la possibilité d'aller à l'école parce qu'ils vivent dans des familles pauvres et qu'ils doivent travailler pour gagner de l'argent. Il y a aussi des enfants qui vivent dans la rue, sans leurs parents, ou qui sont en danger à cause d'une guerre.

Manger à sa faim, aller à l'école, avoir une maison, être soigné

quand on est malade, vivre en sécurité, avoir des parents... Voilà quelques-uns des droits des enfants.

● En Belgique aussi

Dans un pays riche comme la Belgique, on pourrait croire que tout va bien. Pourtant, chez nous aussi, il y a des enfants dont on ne respecte pas les droits. Certains sont victimes de violences, d'autres vivent dans des familles pauvres qui n'ont pas les moyens de leur donner tous les soins de santé nécessaires (achat de lunettes, aller chez le kiné...). Par manque d'argent, certains enfants n'ont pas de loisirs (faire du sport, aller au cinéma...). Enfin, des enfants de demandeurs d'asile, qui ont fui leur pays et de-

En savoir +

La Convention des droits de l'enfant compte 54 articles (parties). On peut les résumer comme ceci :

- J'ai droit à la vie.
- J'ai le droit d'être en bonne santé : avoir de quoi me nourrir et pouvoir être soigné.
- J'ai le droit d'avoir des parents, de pouvoir être aimé d'eux et protégé.
- J'ai le droit d'avoir un nom dès la naissance et une nationalité (appartenir à un pays).
- J'ai le droit d'aller à l'école.
- Je peux donner mon avis et être entendu par les adultes.
- En cas de guerre, je dois être protégé et je ne peux pas être utilisé comme soldat.
- On doit me protéger des coups, blessures physiques ou mentales, du travail dangereux, de toute forme d'exploitation...
- Je peux rêver et penser librement. J'ai le droit de pratiquer une religion si je le souhaite.
- J'ai le droit de jouer, chanter, danser, me reposer...

mandent de pouvoir vivre en Belgique, se retrouvent dans la rue parce qu'il n'y a pas assez de places pour eux dans les centres d'accueil.

Tout cela est injuste. Aucun enfant n'est plus important qu'un autre. Tous ont les mêmes droits et tous souffrent lorsque ces droits sont bafoués. Il faut se battre partout dans le monde, y compris en Belgique, pour que tous les jeunes sans exception voient l'ensemble de leurs droits respectés. Heureusement, des personnes agissent dans ce sens, ici et ailleurs.

Nathalie Lemaire

1 com D : compréhension à la lecture :

« UN JOUR POUR RAPPELER LES DROITS DE L'ENFANT »

Bonjour à toi !

Pour cette seconde semaine de cours suspendus, je te propose de lire cet article et de répondre ensuite aux questions qui suivent. Tu prendras soin de formuler tes réponses sous forme de phrases et tu veilleras à l'orthographe. Si certains mots te sont inconnus, n'hésite pas à utiliser un dictionnaire.

Prends soin de toi et de tes proches ! A bientôt ! Madame Ancion.

1° Que s'est-il passé le 20 novembre 1989 ?

.....
.....

2° Qu'entend-on par "injustices" ? Illustre ta réponse à l'aide d'un exemple.

.....
.....

3° Quelle sensation éprouves-tu à la lecture du deuxième paragraphe de la section "Des progrès à faire" ?

.....
.....
.....

4° Qu'est-ce qu'un demandeur d'asile ?

.....
.....

5° Trouve le synonyme le plus proche du verbe "bafouer" ?

.....